



Demande d'autorisation d'abattage et d'élagage d'arbres/haies

à retourner commune de Rance rue du collège 2 1439 Rances

greffe@rances.ch / 0244592041

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES À RENSEIGNER ET CROIX A INDIQUER

Abattage lié à une demande de construire :

- plan localisant les arbres concernés (relevé géométrique) avec le projet à annexer ;
- **N° communal de dossier d'autorisation de construire** (:
(S'il s'agit d'un dossier de construction, le formulaire et les pièces annexes doivent être jointes au dossier de demande de permis de construire et publiées dans la FAO pendant 30 jours)
- Proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)

Abattage non lié à une demande de construire :

- Plan (ou croquis) à annexer, localisant les arbres concernés ;
- Proposition de compensation d'abattage à faire valider (plan de plantation avec essences – tailles – formes ...)

Élagage (l'annexe 3 de la loi du RLPPrNP)

Requérant de la demande d'autorisation :

Nom et prénom du requérant :

Adresse :

..... e-mail :

Signature du requérant

Date :

Propriétaire :

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse :

..... e-mail :

Signature du requérant

Date :

Situation des arbres (lieu-dit, adresse) :

Le requérant joindra à sa demande un plan ou une carte de localisation des arbres concernés.

Désignation exacte des arbres faisant l'objet de la demande				Renseignements complémentaires éventuels	
Parcelle N°	Nombre	Essence Genre et espèce	Circonférence à 1 m	Hauteur	État de santé

Le requérant joindra à sa demande des photos de l'ensemble des arbres concernés afin faciliter l'analyse de la demande par la commune de Rances.

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

(Laisser en blanc)

N° de la demande :demande reçue par :date :

Les requêtes incomplètes sont retournées aux intéressés

Le Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré sont consultables sur www.rances.ch

Obligation de protéger les arbres avant tous travaux – Mesures à soumettre préalablement voir au dos

Objet de la demande – plantations compensatoires prévues (Art. 16 LPrPNP)^[1]

	Nom de l'arbre ^[2]	Groupe de prix ^[3]	Taille à la plantation ^[4]	Valeur compensatoire reconnue ^[5]
1				
2				
3				
4				
5				

[1] Si la plantation compensatoire comprend plus de 5 sujets, joindre une liste en annexe comportant les mêmes colonnes et informations du tableau ci-dessus. [2] Nom commun ou nom latin. [3] De A à G, selon liste des essences. [4] Hauteur (forme libre) ou circonférence (arbres tiges), en centimètres [5] Selon groupe de prix et taille, voir table des prix.

Plan de situation ^[1]

Éléments minimaux obligatoires – Pourtour de la parcelle (nord en haut de la feuille), position des arbres à abattre/élaguer (croix assortie du numéro selon liste des impacts), position des plantations compensatoires prévues (rond assorti du numéro selon liste des compensations), forme et position des bâtiments (en noir)

[1] Si le plan n'est pas insérable dans le présent formulaire, joindre en annexe un plan contenant les éléments exigés ci-dessus.

Signature et autorisation d'accès

Date :

Signature :

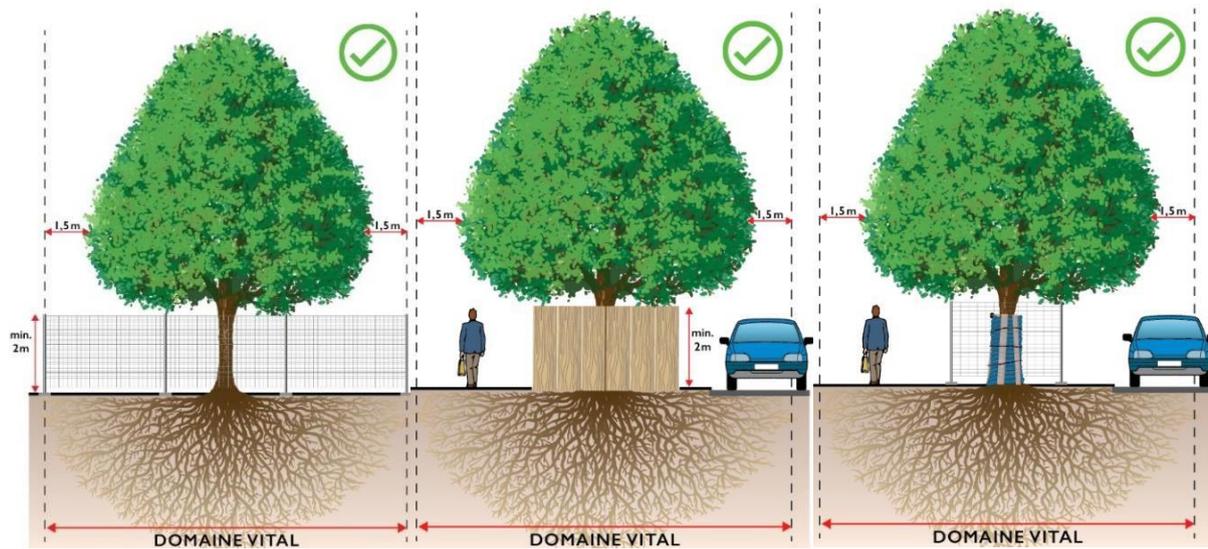


Protection des arbres pendant les travaux

Mesures à soumettre préalablement auprès de la commune de Rances rue du collège 2 1439 Rances

Les mesures de protection à mettre en place ainsi que les travaux interdits à proximité des arbres sont explicités et détaillés dans la Directive d'application du Règlement communal de protection des arbres

Mesures de protection



Actions à proscrire

